



Sommaire de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mercredi 14 janvier 2015 de 13 h 10 à 13 h 30.

ÉLUS PRÉSENTS :

- M. Gilbert Dominique, chef
- M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne, vice-chef
- M. Stéphane Germain, vice-chef
- M. Patrick Courtois, conseiller
- M. Jonathan Germain, conseiller
- M<sup>me</sup> Julie Rousseau, conseillère
- M. Charles-Édouard Verreault, conseiller



### ENTENTE DE FINANCEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ILNU

#### RÉSOLUTION N° 5942

CONSIDÉRANT la priorité qu'accorde Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à sa quête d'autonomie financière et au développement de la communauté;

CONDIDÉRANT QUE dans sa démarche vers l'autonomie Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite développer, diversifier et soutenir son économie;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de financement n° 2014-044 entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et la Société de Développement Économique Ilnu (SDEI) prendra fin le 31 mars 2015 et que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan consent à accorder une aide financière à la SDEI pour les quatre prochaines années financières soit de 2015-2016 à 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'engage à contribuer au financement de la SDEI sous la forme d'une contribution de 345 500 \$ annuellement, et ce, en sus de la contribution en provenance d'Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada pour le développement économique des collectivités;

# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur - Bureau de la gouvernance et le secrétaire aux affaires gouvernementales et stratégiques à signer tous les documents relatifs à l'entente de financement n° 2014-115 (4) entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et la Société de Développement Économique Innu.

Proposée par M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité



## PROTOCOLE D'ENTENTE SUR LA FORMATION EN CONFECTION INDUSTRIELLE DE BOTTES EN CUIR ET EN FOURRURE

### RÉSOLUTION N° 5943

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie tient à s'assurer d'une saine gestion et d'une transparence dans la gestion de ses avoirs;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a mis sur pied un projet d'intégration socioprofessionnelle, le projet Pashikutau. Ce projet, qui cible les membres ayant peu ou aucune expérience professionnelle, a comme objectif de leur permettre de développer des compétences favorisant leur entrée sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adhéré au Fonds de la prestation améliorée des services - Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (PASS) afin d'améliorer les services d'aide à l'emploi, à la formation, au développement des compétences et à l'accompagnement pour les jeunes bénéficiaires de l'aide au revenu âgés de 18 à 24 ans;

CONSIDÉRANT QUE le projet Pashikutau de même que le projet PASS-FEPN contribueront financièrement à l'achat de la formation.

CONSIDÉRANT QU'il existe un besoin important de main-d'œuvre dans la communauté ayant des compétences particulières, et ce, dans la confection industrielle d'articles en cuir et en fourrures au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE le Service de formation aux entreprises (SFAE) de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a déjà réalisé plusieurs activités de formation avec les Premières nations et connaît bien la clientèle des Innus;

CONSIDÉRANT QUE le SFAE a élaboré une formation sur mesure pour la confection industrielle de vêtements et de bottes en cuir et en fourrure;

CONSIDÉRANT QUE pour l'accréditation de cette formation un décret est nécessaire;

# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est assujetti à une politique d'acquisition de biens et services;

IL EST RÉSOLU de déroger de la politique d'acquisition de biens et services et de ne pas aller en appel d'offres;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approuver le protocole d'entente 2014-125 sur la formation en confection industrielle de bottes en cuir et en fourrure et de désigner la directrice – Éducation et main-d'œuvre à signer tous les documents relatifs à cette entente.

Proposée par M<sup>me</sup> Julie Rousseau  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité



## **PERMIS DE RÉCOLTE AUX FINS D'APPROVISIONNEMENT D'UNE USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS**

### **RÉSOLUTION N° 5944**

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie tient à assurer son leadership dans la gestion de Nitassinan;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est vu octroyer un contrat de Permis de récolte aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois (PRAU) pour un volume de 150 000 mètres cubes par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite mettre en œuvre ce contrat avec la vision de maximiser les retombées socio-économiques au profit de la communauté qu'il représente;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend exercer sa pleine autorité en matière d'aménagement du territoire lors des travaux de planification et de suivi du PRAU;

CONSIDÉRANT QUE le service Patrimoine, culture et territoire est identifié comme entité en charge de l'aspect technique et administratif des activités reliées au PRAU, et ce, auprès du MFFP;

IL EST RÉSOLU de mandater la direction – Patrimoine, culture et territoire, à agir à titre de personne-responsable des échanges avec le MFFP, Produits forestiers Résolu et les autres bénéficiaires œuvrant sur l'aire de coupe, de la planification des travaux de récolte et de remise en production, du suivi des travaux, des états d'avancement, de la production des rapports ainsi que la conciliation des crédits sylvicoles, des droits de coupe et des différents frais inhérents à l'exécution du PRAU et est autorisée à signer tout document relatif à ce permis;

# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater l'ingénieure forestier, madame Suzanne Dupuis, afin d'assurer la mise en œuvre optimale du PRAU, notamment les parties touchant le champ de compétence exclusif aux membres de l'Ordre des Ingénieurs Forestiers du Québec.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité



## **DEMANDE DE FINANCEMENT - PROGRAMME INITIATIVES DES LANGUES AUTOCHTONES 2015-2016**

### **RÉSOLUTION N° 5945**

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie considère important de soutenir les actions visant la transmission culturelle;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Patrimoine, culture et territoire a pour mission de préserver, de promouvoir et de développer le Pekuakami aitun et plus spécifiquement le shashish nehluéun ainsi que le patrimoine naturel, matériel et immatériel;

CONSIDÉRANT QUE les ateliers de conversation et d'échanges en nehluéun font appel aux non-locuteurs et locuteurs de la langue afin que ceux-ci puissent contribuer à la sauvegarde et revitalisation du nehluéun, enjeu prioritaire de la langue identifié dans la Politique d'affirmation culturelle

CONSIDÉRANT QUE les ateliers de conversation en nehluéun deuxième phase seront coordonnés par le service Éducation et main-d'œuvre et que les ateliers d'échanges en nehluéun seront coordonnés par le service Patrimoine, culture et territoire;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Patrimoine, culture et territoire a déposé à Patrimoine Canada une demande de financement dans le cadre du Programme Initiatives des langues autochtones – Programme des autochtones pour 2015-2016 totalisant 56 945 \$ pour ces ateliers.

IL EST RÉSOLU d'appuyer cette demande de financement et de désigner la directrice, Patrimoine, culture et territoire à titre de gestionnaire et de signataire des ententes ainsi que tout autre document relatif à ce projet.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Proposée par M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité



# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

## PROTOCOLE DE RESPECT MUTUEL, DE COLLABORATION ET DE PARTENARIAT AVEC LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY

### RÉSOLUTION N° 5946

CONSIDÉRANT QUE la communauté de Mashteuiatsh et la municipalité régionale de comté (MRC) du Domaine-du-Roy, malgré leur distinction sur le plan juridique et en respect de leurs identités respectives, ont tissé au fil des ans des liens de collaboration et d'entraide dans un esprit de cohabitation et de coexistence harmonieuses;

CONSIDÉRANT QUE des propos malheureux ont récemment affecté et fragilisé le climat de confiance et de respect mutuel nécessaire au maintien de ces liens de collaboration et d'entraide;

CONSIDÉRANT QUE les élus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et de la MRC du Domaine-du-Roy ont entrepris des discussions au cours des dernières semaines et ont convenu de leur volonté d'édifier une cohabitation harmonieuse et de travailler conjointement dans un esprit de collaboration et de respect mutuel;

CONSIDÉRANT QUE les élus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et de la MRC du Domaine-du-Roy veulent s'assurer de mettre en place certaines initiatives visant à contrer les préjugés et la discrimination, à promouvoir la connaissance des différences culturelles présentes dans leur environnement et à renforcer leurs liens de collaboration et de partenariat;

CONSIDÉRANT QUE les élus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et de la MRC du Domaine-du-Roy ont convenu de l'élaboration d'un Protocole de respect mutuel, de collaboration et de partenariat qui a été soumis en version projet à toutes les parties;

IL EST RÉSOLU que les élus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donnent leur accord pour la signature du Protocole de respect mutuel, de collaboration et de partenariat avec la MRC du Domaine-du-Roy à la date qui sera déterminée par les parties.

Proposée par M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne  
Appuyée de M. Stéphane Germain  
Adoptée à l'unanimité

